

# Regularisation de situation

## Par aminerabat, le 24/06/2009 à 12:55

## Bonjour,

je suis un marocain je viens d'avoir 9 mois que suis en france mon visa de trois mois s'est expiré, je suis ingenieur en telecom je travaillais dans la police marocaine aux transmissions ma femme est titulaire d'une carte de sejour de dix ans mon histoire c'est j'ai etait exposé a un probleme au boulot avec mes superieurs et j'ai fui car ils peuvent aller tres loin mnt je vis avec ma femme on vient de se marier a la mairie on a un bebe qui a quatre mois mnt je vous demande de m'aider s'il y'a un autre moyen que le regroupement familial je veux pas risquer et retourner le droit a l'asile c'est pas de chance pour un marocain meme si je prouve qu'on m'a meme brulé ma maison et ma voiture bref une dernière question pour mon bebe est ce qu'il y a un moyen de lui demander la nationalité francaise?en se basant sur sa naissance sur le sol français et mille merci

### Par anais16, le 24/06/2009 à 20:52

### Bonjour,

le regroupement familial est le seul moyen de régularisation dans l'immédiat et suppose votre retour au pays. Cette procédure est très longue et beaucoup de conditions sont imposées.

Sinon, vous devrez attendre cinq ans de vie commune avec votre femme résidente pour demander un titre de séjour vie privée et familiale en France. Cela suppose encore cinq ans en situation irrégulière, au risque que la législation change entre temps et supprime cette possibiltié de régularisation.

Votre enfant, s'il est né en France ne sera français qu'à partir de ses 13 ans, s'il a résidé en France durant toute cette période.